

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for Cahors to Libos, Cahors to Montauban & vice-versa, and Cahors to Paris. Includes columns for departure times, arrival times, and prices for different classes.

Cahors, le 6 Août 1870.

La prise de Sarrebrück.

Enfin, le canon a parlé! D'une dépêche officielle, parvenue hier soir à Paris, il ressort que nos troupes, pénétrant sur le territoire prussien, ont occupé hier Sarrebrück à la suite d'un heureux engagement.

A titre de complément d'informations, nous publions plusieurs dépêches privées se rapportant au « premier bulletin » de la nouvelle grande armée : Metz, 2 août, 4 h. 40 du soir.

Sarrebrück, qui a duré depuis 10 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, la ville a été enlevée par nos soldats. Sarrebrück est en partie brûlée.

Sarrebrück est une ville de 10,000 âmes, située sur la rive gauche de la Sarre qui sort des Vosges et devient navigable à son entrée dans cette cité commerçante et industrielle.

Louis vient de recevoir le baptême du feu; il a été admirable de sang-froid et n'a nullement été impressionné. Une division du général Frossard a pris les hauteurs qui dominent la rive gauche de Sarrebrück.

Louis a conservé une balle qui est tombée tout près de lui. Il y a des soldats qui pleuraient en le voyant si calme. Nous n'avons eu qu'un officier et 10 hommes tués.

Metz, le 3 Août 1870, 12 h. 13 m. s. Le Secrétaire particulier de l'Empereur au Ministre de l'Intérieur.

Hier, lorsqu'on a occupé les hauteurs de Sarrebrück, une batterie de mitrailleuses a été mise en position en présence de l'Empereur et du Prince Impérial. L'Empereur avait ordonné qu'on ne tirât que si cela devenait nécessaire.

est une ville ouverte de 10,000 âmes. L'ennemi a abandonné la ville et s'est retiré sur les hauteurs qui se trouvent au delà. Le feu a commencé à 400m.

Les nôtres, massés à deux kilomètres du ravin qui les sépare du bois de la batterie fixe prussienne, commencent à avancer. Deux colonnes de fumée jaunâtre s'élèvent en avant de notre centre.

L'ennemi s'est replié. Il comptait 6 à 7 mille hommes à couvert dans les bois et derrière des batteries fixes. Dans les places frontières on a créé des hôpitaux provisoires.

tre Majesté des mouvements exécutés aujourd'hui par le 2e corps d'armée, conformément à ses ordres, pour s'emparer des positions qui, sur la rive gauche de la Sarre, dominent les hauteurs de Sarrebrück.

Le général Bastoul, campé à Speicheren, et chargé de diriger le mouvement de la droite, avait reçu l'ordre d'envoyer deux bataillons pour s'emparer du village de Saint-Annual.

Les troupes ont quitté leurs bivouacs entre neuf et dix heures. Le lieutenant-colonel Thibaudin, du 67e, chargé avec deux bataillons de son régiment du mouvement offensif sur Saint-Annual, trouva ce village fortement occupé et défendu par des batteries de positions placées sur la rive droite de la Sarre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE PAR M. Em. GONZALÉS

CHAPITRE PREMIER. Deux ambassadeurs dans l'embarras.

(Suite) — Oh ! le prince intègre, qui a volé le trône sur lequel il est assis !... Oh ! le vertueux empereur, qui se joue des destinées des peuples et des liens sacrés de la famille !

Manuel un jugement trop sévère. Il est trop puissant pour être traité, il est trop fort pour être lâche.

— Tu te laisses prendre à l'enveloppe ! Que ne peux-tu lire dans les impénétrables replis de son cœur ! — Je l'ai vu dans l'intimité dégagé du prestige de la couronne.

paix, ont échoué sur les côtes de la Propoutide, qu'a fait Commène ? Tandis que les deux cents Turcs naufragés abordaient sanglants et meurtris sur cette grève inhospitalière, l'empereur les faisait ou les laissait égorgés un à un, afin de pouvoir voler impunément les épaves.

— Valeriano, je te ferai revenir à des sentiments meilleurs. L'avenir prouvera qui de nous deux a raison. — Prends patience, Orio, car l'avenir est demain.

ses lèvres minces et pales, des dents aiguës comme celles d'un loup, des cheveux bruns tombant en boucles parfumées sur ses épaules et relevées derrière ses oreilles, qui étaient somptueusement ornées de deux larges anneaux d'or.

On reconnaissait cependant à Azam trois qualités : il était d'une intelligence rare, il avait la servile fidélité du chien et la résignation de l'esclave. Il servait souvent de point de mire aux railleries de ses compagnons ; mais il dédaignait d'y répondre et ne relevait jamais une insulte.

reille heure qu'on peut donner audience, surtout un jour de fête.

— Monseigneur va être obéi, répondit le serviteur, et rebroussant chemin, il s'en alla beaucoup plus vite qu'il n'était venu. — Azan, cria Cyani. Le Dalmate s'arrêta.

» Soutenu par un bataillon du 40<sup>e</sup> de ligne et par la compagnie du génie de la 3<sup>e</sup> division, aidé par le mouvement tournant du colonel Mangin qui, avec le reste du 67<sup>e</sup> et avec le 66<sup>e</sup> descendait sur sa gauche, le lieutenant-colonel Thibaudin put enlever le village de Saint-Arnaud et le faire occuper par le bataillon du 40<sup>e</sup> et par la compagnie du génie; puis les bataillons du 67<sup>e</sup> abordèrent avec un grand élan les pentes du mamelon de Saint-Arnaud et vinrent s'établir sur le couronnement en face de Sarrebruck.

» Le 66<sup>e</sup> avec non moins de résolution s'empara des hauteurs jusqu'au champ de manœuvre, chassant successivement l'ennemi de toutes ses positions. — Au même moment, le général Bataille portait rapidement sa première brigade sur les pentes à gauche de la route de Sarrebruck reliant le mouvement de la 2<sup>e</sup> brigade par un bataillon du 23<sup>e</sup>.

» Marchant par bataillons déployés, couverts par de nombreux tirailleurs, les bataillons du 23<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> de ligne, ont résolulement enlevé les différents ravins qui coupent ce pays très difficile et très boisé. Un bataillon du 8<sup>e</sup> de ligne, se faulant à travers les bois, a suivi la voie ferrée jusqu'à la hauteur du village de Trotrany où il a rallié les bataillons du régiment, et ils ont abordé ensemble le champ de manœuvre par sa droite.

» En arrivant sur les hauteurs, le général Bataille fit établir une de ses batteries en avant des lignes du 66<sup>e</sup> et une autre sur le champ de manœuvre pour battre la gare et éteindre le feu de l'artillerie ennemie, qui avait pris possession sur la gauche de Sarrebruck. Celle-ci ne put soutenir notre feu, et elle dut se reporter plus en arrière.

» La batterie de 12 de la réserve vint, par son ordre, appuyer le feu de la batterie du champ de manœuvre et, en dernier lieu, la batterie de mitrailleuses de la 2<sup>e</sup> division vint jeter un désordre complet au milieu des colonnes d'infanterie qui évacuaient la ville.

» Pendant ce combat d'artillerie, les troupes purent acclamer S. M. l'Empereur et le Prince Impérial sur le terrain même dont elles venaient de déloger l'ennemi.

» Les mouvements de l'infanterie ont été parfaitement secondés par le 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs sous les ordres du colonel Sérerville. Les escadrons appuyés par les tirailleurs d'infanterie, fouillaient tous les plis de terrain et couronnaient rapidement les crêtes, d'où ils pouvaient signaler l'ennemi.

» Le 12<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et la compagnie du génie de la 2<sup>e</sup> division formaient la réserve du général Bataille; ils ont rallié les troupes de la 1<sup>re</sup> brigade sur le champ de manœuvre.

La 1<sup>re</sup> brigade de la division Vergé, formant seconde ligne, s'est constamment maintenue à 4 ou 500 mètres de la 1<sup>re</sup> ligne profitant pour se couvrir des mouvements du terrain.

Les rapports qui me sont parvenus jusqu'à présent constatent les pertes suivantes :

Le 66<sup>e</sup> a un officier tué, M. de Bar, lieutenant des francs tireurs; M. le capitaine adjudant major Privat, blessé très grièvement d'un coup de feu; M. le lieutenant Laramey l'épaule traversée; 15 ou 16 blessés ou tués.

Le 67<sup>e</sup> n'a pas d'officier atteint; deux sous-officiers ont été enlevés par des boulets; 20 hommes tués ou blessés.

Le 8<sup>e</sup> de ligne, deux hommes blessés; Le 3<sup>e</sup> division signale un sergent des éclaireurs tué et un soldat blessé.

Je n'ai pas encore reçu le rapport du colonel du Ferron. On me raconte qu'il aurait eu un engagement qui lui aurait coûté une dizaine de blessés.

Je n'ai pas non plus le rapport du commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (3<sup>e</sup> division) envoyée vers la droite sur la route de Sarreguemines à Sarrebruck.

Les troupes campent sur les positions dont elles se sont emparées.

J'ai fait établir quelques postes retranchés en avant de la position que les troupes occupent et sur leur flanc. On a élevé aussi quelques épaulements pour protéger les pièces et les canonniers de nos batteries.

J'ai été très-satisfait de l'entrain et de la résolution des troupes sous mes ordres. Dans cette première journée, nos soldats ont fait preuve d'énergie pour supporter les fatigues d'une longue marche ascendante et pour combattre. Les chefs de corps se plaisent à constater le calme de leurs hommes, leur intrépidité et la confiance de plus en plus grande qu'ils ont dans leurs armes.

Je me réserve de faire connaître à Votre Majesté les noms des militaires de tous grades qui méritent de lui être signalés particulièrement.

Le chiffre de nos pertes, que je rejoins à l'instant s'élève à 6 tués et 67 blessés.

Veuillez agréer,

Sire,  
L'hommage de mon profond respect  
Le général de division, gouverneur du Prince Impérial, commandant en chef le 2<sup>e</sup> corps.

Signé : FROSSARD.

**SARREBRUCK**

Sarrebruck (Sarre-pont), chef-lieu d'un des treize cercles du district de Trèves, dans le grand-duché de Bas-Rhin.

Sans être aujourd'hui une place de guerre, Sarrebruck, situé au débouché de la belle forêt de Forbach, à deux kilomètres de notre frontière, à une lieue de Forbach et de Sarreguemines, était une position militaire très bonne et facile à défendre, à cause des hauteurs qui l'entourent et la dominent.

Bâti sur la rive gauche de la Sarre, ayant une bonne communication avec la rive droite par un beau pont jeté sur la rivière, sa possession nous donne la clef du principal affluent de la Moselle, et nous permet de tourner les places fortes prussiennes situées sur la Moselle, sur la Sarre, ou de marcher à celles de la rive gauche du Rhin.

La Sarre est un cours d'eau qui commence à devenir important à partir de Sarrebruck, puisqu'il est navigable depuis cette ville, et porte des bateaux de 75 tonnes. La possession de ce point a un autre intérêt; il nous donne pour l'instant des mines de houille et une ressource considérable pour l'alimentation de nos chemins de fer. Trois lignes se croisent à Sarrebruck, une se dirigeant sur Trèves et le duché de Luxembourg à l'ouest, une sur Mayence au nord, une sur Metz au sud.

Sarrebruck a huit mille âmes, est bien bâti, et se compose de deux parties: la ville proprement dite, assise sur la rive gauche de la rivière, affluent de la Moselle; le faubourg Saint-Jean, sur la rive droite, communiquant avec la ville par un pont large et commode. La Sarre en cet endroit a plus de 30 mètres.

La campagne de 1794 nous mit en possession de Sarrebruck, 1815 nous l'enleva. Elle était devenue, aux mains des Prussiens, une vedette pour observer notre frontière. Il y a lieu de s'étonner qu'ils ne l'aient pas entourée de quelques fortifications. (La Patrie. — TH. DURAND.)

**Résultats.**

**DE LA PRISE DE SARREBRUCK.**

Au point de vue militaire, le fait d'armes du 2 août prouve que l'élan de nos soldats est toujours indomptable. La campagne de Prusse débute comme la campagne d'Italie; elle pourra durer plus longtemps, mais elle finira, comme elle, par la victoire.

Ce qui doit nous rassurer tout à fait sur l'issue de la guerre, c'est que, dès ce premier engagement, la supériorité considérable de notre armement sur l'armement prussien est constatée de la façon la plus évidente: toutes les correspondances, tous les renseignements sont unanimes sur ce point. Voilà pour l'armée.

Pour le pays, la prise de Sarrebruck a un grand intérêt. Cette ville renferme de houillères considérables. C'est de là que plusieurs de nos chemins de fer tirent leurs charbons; c'est là surtout que s'alimentent les manufactures et usines répandues le long de nos frontières. Or, depuis la déclaration de guerre, le chômage était universel; partout les ouvriers étaient renvoyés. Sur 300, on n'en gardait pas cinquante.

Sarrebruck est entre nos mains, c'est donc la vie rendue à nos fabriques, l'existence assurée à nos ouvriers. Vainement, dit-on, les Prussiens ont noyé leurs charbons, nous saurons bien les retrouver.

**Dernières nouvelles**

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

5 août 8 heures 35 du matin

Trois régiments de la division du général Douai et une brigade de cavalerie légère ont été attaqués à Wissembourg par des forces considérables massées dans les bois qui bordent la Lauter. Ces troupes ont résisté pendant plusieurs heures aux attaques de l'ennemi puis se sont repliées sur le col du Pigeonnier qui commande la ligne de Bitch. Le général Douai (Abel), a été tué.

Une de nos pièces de canon dont les chevaux avaient été tués et l'affût brisé est tombée au pouvoir de l'ennemi.

Le maréchal Mac-Mahon concentre sur les lieux les forces placées sous son commandement.

5 Août 4 heures 50 soir.

Le maréchal Mac-Mahon occupe avec son corps d'armée une forte position, on est en communication télégraphique avec tous les corps d'armée.

La Presse relate le combat de Wissembourg et ajoute :

De telles nouvelles sont un deuil public. Mais elles ne peuvent que surexciter notre patriotisme.

De Nancy à Thionville, une armée de 500,000 hommes s'appête à venger noblement ses frères tombés à Wissembourg.

On lit dans la Liberté :

Une seule division a tenu tête pendant plusieurs heures aux forces dix fois plus considérables de l'ennemi. Cet échec est de peu d'importance si l'on songe aux batailles qui restent à livrer.

Nous sommes sûrs d'ailleurs que depuis ce matin la bataille est engagée sur plusieurs points de la frontière.

**Dernières Dépêches**

Paris, 6 août, 9 h. 30 m. du m.

(Journal officiel)

Les troupes françaises qui, au nombre de 7 à 8,000 soldats, ont été engagées devant Wissembourg, ont eu affaire à deux corps d'armée parmi lesquels se trouvaient des troupes d'élite appartenant à la garde Prussienne. Malgré l'infériorité du nombre, nos régiments ont résisté pendant plusieurs heures avec un héroïsme admirable et lorsqu'ils se sont repliés, les pertes de l'ennemi étaient si considérables qu'il n'a pas osé les suivre.

6 Août.

On assure que le corps d'armée du maréchal Mac-Mahon est engagé depuis midi, devant Wissembourg.

Le général Abel Douai, qui vient d'être tué, à Wissembourg, commandait la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 1<sup>er</sup> corps commandé par M. le maréchal Mac-Mahon.

Il avait sous ses ordres deux brigades: la première, général Pelletier de Montmarie, 16<sup>e</sup> chasseurs à pied, 50<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> de ligne. La 2<sup>e</sup> général Pellé, 78<sup>e</sup> de ligne et 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens.

Les 3 régiments engagés, dont parle la dépêche de notre première page, sont évidemment les 50<sup>e</sup> 74<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> de ligne.

La nouvelle d'un combat naval sur la Baltique et de la prise de deux cannières prussienne est confirmée.

On répand, en Bourse, le bruit de la prise de Sarrelouis par l'armée française. Pour extrait : A. Layton.

**Nouvelles du Jour**

M. le vice-amiral Fourichon vient d'adresser à l'escadre de la Méditerranée, en armement à Brest, l'ordre du jour suivant :

« Officiers, officiers marins et marins de l'escadre, la guerre, que de récents événements nous faisaient prévoir, est aujourd'hui déclarée.

« Insatiable dans son ambition comme sans scrupule dans ses moyens de succès, la Prusse avait osé concevoir et préparer dans l'ombre, des projets dont l'accomplissement porterait une irréparable atteinte à l'honneur, aux intérêts et à la grandeur de notre pays. La France tout entière a ressenti l'injure et mesuré le péril. Nos armées de terre marchent sur le Rhin sous la conduite de l'Empereur et nos forces navales se préparent partout à prendre dans cette lutte nationale la part qui leur sera assignée.

« Vous y déploierez votre ardeur, votre patience, votre opiniâtreté habituelles. La vigueur de nos coups mettra promptement fin à la guerre, et notre chère patrie gardera dans le monde le rang qui lui appartient avec la légitime et nécessaire influence qu'elle y doit exercer.

« Le gouvernement et le pays comptent sur nous. Leur confiance ne sera pas trompée. Heureux et glorieux jour que celui où nous tirerons le premier coup de canon contre l'ennemi, aux cris de : Vive la France! vive l'Empereur! Le vice-amiral, commandant en chef l'escadre d'évolutions, Signé : FOURICHON.

Par un ordre du cabinet du roi de Prusse, en date du 24 juillet, est décrétée l'institution d'une troupe de marine volontaire. En outre, cet ordre alloue à tout navire qui réussira à s'emparer d'un vaisseau ennemi ou à le détruire une prime de 50,000 thalers, s'il s'agit d'une frégate cuirassée, de 30,000 thalers pour une corvette cuirassée ou un bélier, de 20 thalers pour une batterie cuirassée, de 15,00 pour un vaisseau à hélice et de 10,000 pour un transport à hélice.

Nous lisons dans le Figaro: MM. Gibiat et Robert Mitchell, du journal le Constitutionnel, voulaient adresser plusieurs questions à M. le ministre de la justice à propos de l'interprétation de la loi sur le secret des opérations militaires et des différentes notes et circulaires insérées à ce sujet au Journal officiel.

Ils ont cru, avant, devoir s'adresser à leurs collègues de la presse parisienne, et rendez-vous avait été pris pour le vendredi 29 juillet, à cinq heures du soir, à la grande chancellerie.

Presque tous les journaux étaient représentés. M. le ministre de la justice était accompagné de M. Chevandrier de Valdrôme et de M. Giraudeau, chef de la division de la presse.

Deux questions ont été posées au ministre par les promoteurs de la réunion:

La première, sur l'interprétation de la loi. La seconde, sur la situation des journalistes correspondants.

M. le garde des sceaux, avec une grande courtoisie, a fait appel au patriotisme des journalistes et a promis que la loi ne serait appliquée qu'à la dernière extrémité, et encore avec une extrême mesure. Puis il a ajouté que l'action judiciaire commencée contre le National était mise à néant.

Quant à la situation des journalistes correspondants, M. Emile Olivier a décliné toute participation aux mesures prises. Ce sont les chefs de l'armée, l'Empereur et le maréchal major général qui ont voulu que les journalistes correspondants fussent écartés des états-majors.

M. le garde des sceaux a fait remarquer qu'ayant la responsabilité de la direction et le soin du succès, ils avaient cru devoir s'entourer de toutes les précautions nécessaires ou simplement utiles.

Tout le monde est tombé d'accord sur ce point; mais M. de Villemessant ayant dit que les journaux ne demandaient pas d'être accrédités, mais simplement d'être laissés libres, M. Edmond Texier (du Siècle) a soutenu énergiquement que chaque journal devait avoir un reporter muni d'un laissez-passer et attaché officiellement à chaque corps d'armée.

M. de Villemessant a cru devoir insister sur ce point qu'on ne pouvait imposer à un général de recevoir malgré lui un rédacteur; il a expliqué que la situation personnelle du journaliste, ses relations particulières pouvaient le faire admettre auprès des états-majors comme un particulier est admis dans un salon, mais qu'il ne fallait, dans aucun cas, donner aux correspondants une attache officielle.

M. Edmond Texier n'a pas voulu abandonner son idée, — il y tenait particulièrement, — et bien que M. de Villemessant et plusieurs de ses collègues aient répondu de la bonne foi, de la discrétion et du patriotisme de leurs reporters: bien que les ministres parussent convaincus de la nécessité de mettre l'armée de la nation en communication plus intime par la presse, — M. Emile Ollivier n'a pu que promettre de faire connaître au chef de l'Etat et au major général les vœux de la presse parisienne et ses sentiments patriotiques. En outre, il a fait entrevoir que les restrictions, très sévères tant que l'armée française serait encore sur le territoire, se relâcheraient naturellement dès qu'elle entrerait en pays ennemi.

M. le garde des sceaux, très bienveillant et très concluant, a fini hier par où il aurait dû commencer. Cette réunion de la presse et des ministres, quoique n'ayant rien produit d'effectif, a détendu tous les ressorts, et s'est séparé contents les uns des autres. Le secrétaire de la rédaction, ALEXANDRE DUVERNOIS.

**Chronique locale**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Liste des Candidats présentés par la Municipalité:

MM.

Bessières, Achille, avocat.

Mayzen, Jules, avocat, Cangardel, Paul, banquier.

Dufour, Emile, avocat. Ausset, Alexandre, médecin, Calmels, Alexandre, avocat.

Cavaignac, Edmond. Caviolle, Charles, médecin.

Célières, Edouard, médecin. Chambert, Henri, négociant.

Favas, Auguste, agent-voyer en chef, Ficat, Victor, architecte.

Labie, Louis, notaire, Labouriane, Louis, entrepreneur.

Lacombe, Auguste, médecin. Besse de Laromiguière, Henri, vice-président du tribunal civil.

Rouquette, Urbain, pharmacien. De Flaujac, Fabien. Talou, Léon, avoué. Valette, Henri, chef d'institution. Andourand, Adrien, négociant. Bousquet, Caprais, négociant. Cambres, Paul-Gaëtan, avocat. Carriol, Antoine, vétérinaire. Cayla, Caprais, commissionnaire de roulage. Delpech, Jean-Baptiste, négociant. Pontié, Jacques, négociant.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de la liste municipale de Cahors. Sortie spontanément, chacun le sait, d'une admirable fusion des partis, — soumise à l'approbation des Conseillers municipaux, réunis en comité extraordinaire, — acceptée d'enthousiasme, sans pression, — revêtue enfin de la haute sanction administrative, jamais liste ne réunit autour d'elle plus d'adhésions, jamais liste ne fit concevoir plus d'espérances.

Nous demandons, dans notre dernier numéro, que les hommes éprouvés ne fussent pas éloignés du Conseil et cela pour le bien de l'intérêt général; c'est avec plaisir que nous les voyons portés sur la liste municipale à côté d'hommes nouveaux, qui ne demandent qu'à prouver leur dévouement à la chose publique.

Ainsi donc tout est pour le mieux, et il ne reste plus pour nous tranquilliser sur le sort de la commune, que la suprême décision du suffrage universel.

Cependant, si nous pouvions admettre un instant les bruits qui nous parviennent, l'insinuation sur certains noms, naitrait dans l'esprit de bon nombre d'électeurs. Pour le cas où des modifications à la liste municipale seraient jugées nécessaires, nous croyons utile de publier, à titre d'indication seulement, une série de noms qui nous sont présentés et qui paraissent offrir des garanties sérieuses :

- MM. Delbreil, avoué.
- Gros, ingénieur en chef.
- Fournié, Jules, notaire.
- Sauzet, ex-ingénieur.
- Palame, Pierre, propriétaire.
- Dulac, pharmacien.
- Carayon, aîné, entrep. de chemins de fer.
- Coudere, Antoine, propriétaire aux Hortes.
- Cure, liquoriste.
- Planacassagne, fils, entrepreneur.
- Delpont, de St-Georges.
- Mazelié, fabricant de cierges.
- Ilbert, Guillaume, propriétaire, aux Hortes.
- Calmon, fils sculpteur.
- Laur, vétérinaire.
- Cangardel, Ernest.
- Calvet, entrepreneur.
- Agar, brasseur.
- Delpont, de Cabessut.
- Celse, ex-percepteur.
- Delheil, entrepreneur.

Electeurs, à vous de décider maintenant. Songez que vous allez engager avec les intérêts de la commune vos propres intérêts, et que vous devez exiger de vos mandataires l'intelligence, la pratique des affaires, et sur tout l'énergique résolution de poursuivre les améliorations de toutes sortes en dehors de tout esprit de parti ou de coterie.

Ici point de contrainte; vous êtes les seuls souverains, vous ne relevez que de votre conscience et nous avons l'assurance que vous exercerez vos droits avec le calme, la réflexion et la dignité qui conviennent à des citoyens libres, et soucieux avant tout de la prospérité de la Commune.

LOUIS LAYTON.

**SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE**

en faveur

DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Sixième Liste.

Total des listes précédentes..... 5,344 10

Bessières, Achille..... 500 »

**Commune d'Anglars-Juillac.**

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| MM. Salbant .....         | 30 f. |
| Blanchès .....            | 10    |
| Aladel .....              | 30    |
| Soulagès .....            | 20    |
| Bouzaguet .....           | 20    |
| Lescoul .....             | 5     |
| Maurol .....              | 10    |
| Daynard .....             | 30    |
| Couture .....             | 30    |
| Vidal .....               | 2     |
| Maurol, d'Engarenne ..... | 10    |
| Frayse .....              | 1     |
| Pradié .....              | 1     |

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| Pleincassagne                          | 2       |
| Landiech                               | 2       |
| Bel                                    | 5       |
| Salinier et genre                      | 5       |
| Linon                                  | 3       |
| Lurie                                  | 2       |
| Combes                                 | 2       |
| Lurie                                  | 3       |
| Barbanca                               | 2       |
| Lascazes et genre                      | 3       |
| Frayssie                               | 2       |
| Baudel                                 | 10      |
| Delbru                                 | 5       |
| Blauzac                                | 3       |
| Frayssie, Emile                        | 1       |
| Atgès                                  | 5       |
| Frayssie                               | 1       |
| Frayssie, François                     | 2       |
| Baudel, Jean                           | 1       |
| Blauzac                                | 3       |
| Brouel                                 | 15      |
| Lapie                                  | 5       |
| Salacroup                              | 5       |
| Maurel                                 | 3       |
| Roques                                 | 2       |
| Pouzet                                 | 5       |
| Alazard                                | 1       |
| Lacavalerie                            | 3       |
| Salsel                                 | 2       |
| Estarlier                              | 1       |
| Laparra                                | 1       |
| Bouyssou                               | 2       |
| Belmont                                | 5       |
| Couture                                | 5       |
| Blanchès                               | 5       |
| Maurel                                 | 4       |
| Boutarel                               | 30      |
| Sales                                  | 3       |
| Lavignerie                             | 2       |
| Braquet                                | 2       |
| Joffre                                 | 2       |
| Vixes                                  | 2       |
| Maurel                                 | 5       |
| Guilhou                                | 2       |
| Delrieu                                | 1       |
| Salacroup                              | 5       |
| Maurel, charron                        | 2       |
| Vixes, au Roc                          | 5       |
| Maurel, Jules                          | 3       |
| Bidon                                  | 3       |
| Maurel, Etienne                        | 5       |
| Hébrard                                | 1       |
| Cantagrel                              | 1       |
| Tonnellier                             | 1       |
| Debelmas                               | 1       |
| Laparra                                | 1       |
| Boulzaguet                             | 3       |
| Péconil, cadet                         | 2       |
| Vilate                                 | 1       |
| Salsel                                 | 1       |
| Alazard                                | 1       |
| Maurel, Joseph                         | 2       |
| Boulzaguet                             | 5       |
| Cantagrel, Joseph                      | 1       |
| Conaillac                              | 2       |
| Boulzaguet                             | 1       |
| Blauzac                                | 1       |
| Combes                                 | 2       |
| MM <sup>mes</sup> veuve Bonafant-Murat | 25      |
| veuve Bel                              | 5       |
| Vixes, veuve                           | 2       |
| Delbru                                 | 10      |
| Delbru, veuve Bouyssou                 | 2       |
| Delmas, veuve                          | 1       |
| Total                                  | 469 fr. |

Rudelle, le 4 août 1870.

Monsieur le Rédacteur,  
 Pauvre et chétif maître d'école, j'ai mon gousset rarement plein; Voici cependant mon obole  
 Pour ceux qui vont prendre Berlin.  
 Vingt sous : cette offrande est légère, Mais j'ai des enfants à nourrir Et nos bataillons, je l'espère, N'auront pas longtemps à souffrir.  
 La Prusse outrepassante et vaine Prétend narguer nos chassepots Et tout à l'aise dans la Seine Venir abreuver ses chevaux ; Tant d'audace sera trompée : Et pour humilier sont front A notre magnanime épée Quelques semaines suffiront.  
 MAURANDY, instituteur. 1 fr.

Nous détaillerons dans le prochain numéro la liste de souscription des Ponts-et-chaussées dont le total est de... 491 »  
 Total..... 6,805 10

CONCERT DE L'ORPHEON DU 31 JUILLET

La recette du Concert donné dimanche dernier, par l'Orphéon de Cahors, s'est élevée, déduction faite des frais, à la somme de quatre cent soixante-onze fr. cinq centimes... 471 05  
 La quête, faite dans la salle, a produit une somme de deux cent-un fr. quatre vingt-cinq cent... 201 85  
 En conséquence, une somme totale de six cent soixante-douze fr. quatre vingt-dix cent... 672 90 se trouve entre les mains du trésorier de la Société Orphéonique de Cahors, pour être versée sans retard entre les mains de M. le Trésorier-Payeur-Général du Lot, au profit de la caisse des blessés de nos armées de terre et de mer.

M<sup>me</sup> la Veuve de Jessaint a organisé un comité de Dames dans le but de recueillir à domicile des offrandes soit en argent, soit en nature, en faveur de nos vaillants soldats blessés sur le champ de bataille. Tous les dons en nature seront centralisés à l'hôtel de

la Préfecture pour être ultérieurement transmis à destination. M<sup>me</sup> de Jessaint recevra avec empressement et reconnaissance toutes les offrandes qui lui seront adressées.

On lit dans l'Univers.

Les élèves de la plupart des écoles catholiques sinon de toutes, ont abandonné leurs prix comme souscription à l'armée. Les élèves des lycées universitaires ont, sur plusieurs points, demandé à faire le même sacrifice. Mais tandis que les directeurs des établissements ecclésiastiques se sont associés à l'acte patriotique des élèves, l'Université l'a interdit. Il a été déclaré que les livres de prix étant déjà achetés, il fallait les employer.  
 Cela prouve que l'Université, qui vit au dépens des contribuables aime à garder tout ce qu'elle reçoit. Les établissements libres, eux aussi avaient acheté les prix ; mais cela ne les a pas arrêtés ; et, de plus, ne trouvant pas que les livres eux-mêmes fussent tous de ceux qui peuvent convenir aux soldats, ils en ont versé la valeur dans la souscription. Les livres serviront l'an prochain. Tous, sans doute, ne pourront pas servir et les directeurs des écoles ecclésiastiques feront une perte, mais les secours assurés aux soldats auront été plus abondants.  
 L'Université n'a pas de tels sentiments ; elle reçoit beaucoup et garde tout. Et puis elle est trop foncièrement révolutionnaire pour subir les généreux entraînements du patriotisme.  
 S. DESQUERS.

Nos lecteurs ont pu trouver, dans notre dernier numéro, la réponse à cette accusation toute gratuite pour ne pas dire déloyale, portée par le journal l'Univers, contre l'université. L'achat déjà fait, des livres de prix n'est pas, comme l'insinue cette feuille, la seule raison, qui ait motivé la décision de M. le Ministre de l'instruction publique. Comme l'a très justement dit S. Exc. dans sa lettre aux recteurs, le sacrifice des prix qui a l'air d'être fait par tous les élèves des établissements, ne l'est en réalité que par les meilleurs, seuls appelés à recevoir des récompenses. Les autres souvent plus nombreux que les premiers n'y ont aucune part.

Un moyen plus efficace de faire participer la jeunesse à cette manifestation de dévouement qu'excite notre armée est assurément de faire circuler dans les établissements des listes de souscriptions. Or c'est là ce qui a été fait dans les lycées universitaires et en particulier dans le lycée de Cahors, et l'élan que montrent les élèves à porter leur offrande prouve assez clairement qu'ils connaissent les généreux entraînements du patriotisme. L'univers peut donc se rassurer.

ELECTIONS MUNICIPALES

Comme réponse à diverses questions qui sont adressées de divers points du département, nous résumons comme suit les plus importantes prescriptions de la loi municipale :

Tout français âgé de 25 ans, jouissant de tous ses droits civils, est éligible dans une commune, sans condition d'habitation ni de paiement d'impôt.

Ne peuvent être conseillers municipaux les comptables des deniers communaux, les agents salariés de la commune, les entrepreneurs de services communaux, les militaires en activité de service, les ministres des divers cultes en exercice dans la localité.

Nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

Dans les communes de 500 habitants et au-dessus, les beaux-frères, les beaux-pères et gendres, ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal.

La loi n'exige aucun serment préalable des candidats au conseil municipal.

Nous recevons les lettres suivantes :

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends à l'instant que mon nom figure sur une liste de candidats au Conseil municipal de la ville de Cahors, et que, au contraire, la candidature, bien connue de M. Lacombe, mon beau-père, ne s'y trouve pas indiquée.

Comme il ne saurait me convenir d'adhérer, même par mon silence, à cette manœuvre, je viens vous prier de me prêter la publicité de votre journal pour faire connaître aux électeurs que je n'ai jamais été consulté sur cette substitution et que j'y refuse mon consentement.

Veillez agréer mes remerciements et l'assurance de ma considération distinguée.

BILLETIER, avoué à Cahors.

Cahors, 5 août 1870.

Monsieur le directeur du Journal du Lot.

Il circule en ville une liste de candidats au conseil municipal, sur laquelle je vois figurer mon nom. Je vous serais fort obligé, Monsieur, si vous vouliez bien, en insérant ma lettre, annoncer à vos lecteurs que je suis étranger à cette combinaison, et que je ne saurais, en aucun cas, me porter candidat,

alors que mon frère, Caprais Bousquet, l'est déjà.  
 Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Adrien BOUSQUET

Cahors, le 5 août 1870.

Chemin de fer d'Orléans

AVIS

L'avis N° 11950, du 16 juillet a fait connaître aux gares et stations que la Compagnie de l'Est n'acceptait plus aucun transport de marchandise en grande ou en petite vitesse, à l'exception des transports de l'Etat, des houilles et Cokes, Minerais, Céréales, Denrées en destination des marchés.

Il résulte d'une nouvelle communication de la Compagnie de l'Est, qu'à dater du 23 juillet courant cette Compagnie acceptera les transports suivants pour un point quelconque de son réseau et pour les localités françaises en correspondance, savoir :

1° Grande Vitesse :

Articles de Messageries, Marchandises, Denrées, Finances et valeurs.

2° Petite Vitesse.

Transports de l'Etat.  
 Denrées pour les halles et marchés.  
 Bestiaux.  
 Céréales et Farines.  
 Vins en fût et en paniers.  
 Sels gemme et marin.  
 Cotons brut et tissus.  
 Houilles et Cokes.  
 Minerais.  
 Fonte brute.

Par tous les transports ci-dessus désignés, il devra être donné par l'expéditeur, sur sa note d'expédition une garantie mettant la Compagnie à l'abri de toute réclamation pour retard dans la livraison.

L'avis précité N° 11950 prescrivait aux gares et stations de la Compagnie d'Orléans de ne recevoir aucune marchandise de grande ou de petite vitesse en destination des au delà de la frontière Rhénane.

Suivant une communication de la Compagnie du chemin de fer du Nord, les expéditions (grande ou petite vitesse) qui seraient remises pour être dirigées sur l'Allemagne par cette ligne, ne devront être acceptées qu'à la condition que l'expéditeur exonérera expressément la Compagnie de toute responsabilité, par une mention spéciale sur la note d'expédition ou la lettre de voiture.

Les gares et stations sont invitées à se conformer exactement à cette recommandation.

Paris, le 22 juillet 1870

Le Chef de l'Exploitation

Pour le Chef de l'Exploitation.

A. HIST

P. S. — En outre la Compagnie de Lyon-Méditerranée n'accepte de marchandises de petite vitesse que sous garantie de délai de transport c'est-à-dire sans délai déterminé.

Chemin de fer d'Orléans

Instruction réglant les conditions de transport des agents de la Société de secours aux blessés militaires et des objets offerts en don à cette société, soit à l'Armée.

Pendant la durée de la guerre, les agents de la Société de secours aux blessés militaires sont admis à voyager au tarif des militaires sur tout le réseau, à la condition d'être munis d'une feuille de route délivrée par l'Intendance militaire constatant leur fonctions et fixant leur itinéraire.

Pendant la durée de la guerre, les objets offerts en don soit directement à l'Armée, soit à la Société de secours aux blessés militaires seront transportés sur tout le réseau de gare en gare, au quart du tarif ordinaire à la condition que ces objets seront accompagnés de notes de remise indiquant leur nature et leur destination, visées par le Préfet ou le Sous-Préfet de la localité d'où émane l'expédition.

Le prix réduit ci-dessus sera appliqué directement par les gares qui auront soin de mentionner sur les feuilles de route, en regard de ces expéditions, dans la colonne observations, la mention suivante : Don à l'armée ou Don à la Société de secours aux blessés militaires.

Paris, le 30 juillet 1870.

Le Directeur de la Compagnie,

E. SOLACROUP.

Par décision de Mgr.  
 M. Miquel, vicaire de Limogne, a été nommé curé de Sénac.  
 M. Brugidou, vicaire de Montcuq, a été nommé vicaire de Castelnaud.

M. Orlac, a été nommé vicaire de Montcuq.

AVIS

L'examen des candidats aux bourses fondées par le Conseil général du Lot à l'Ecole normale de Montauban aura lieu le vendredi, 12 août courant, à neuf heures très précises du matin, dans une des salles du Lycée Impérial de Cahors.

Par décision ministérielle du 25 juillet dernier, les affiches faisant appel à la générosité nationale, en faveur des blessés militaires, sont exemptes du droit de timbre.

La Distribution solennelle des prix du Lycée Impérial de Cahors, aura lieu le Mardi 9 de ce mois, à deux heures très-précises, dans la Cour d'honneur de l'établissement.

Ministère des Finances

Le Journal officiel du 27 juillet a prévenu le public que le lundi 1<sup>er</sup> août commencerait l'émission de nouveaux bons du Trésor, concurremment avec l'émission des bons ordinaires.

Les nouveaux bons, émis conformément à l'article 5 de la loi du 21 juillet 1870, seront à l'échéance de dix ans au maximum et pourront,

Les uns (bons 2-10), être remboursés à partir de l'expiration de la deuxième année ;

Les autres (bons 3-10), à partir de l'expiration de la troisième année, A quelque époque que ce soit entre la deuxième ou la troisième année et la dixième, suivant avis publié deux mois au moins à l'avance.

Les bons de ces deux catégories seront productifs d'un intérêt de 5 p. 0/0, payable par semestre, et seront uniformément munis de coupons aux échéances des 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Les titres seront au porteur, mais les détenteurs auront la faculté de les déposer sans frais au Trésor contre des certificats nominatifs de dépôt.

Les nouveaux bons seront négociables et, comme les autres effets publics, seront reçus par la Banque en garantie d'avances  
 Le paiement des arrérages sera fait à la Caisse centrale du Trésor public et aux Caisses de toutes les trésoreries générales et recettes particulières des finances.

Les nouveaux titres étant munis de coupons jouissance du 1<sup>er</sup> septembre 1870, les capitalistes qui se présenteront avant cette époque recevront l'intérêt des sommes versées, calculé du jour de versement jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Les preneurs de ces bons qui se présenteront après le 1<sup>er</sup> septembre auront, au contraire, indépendamment du capital des bons demandés par eux, à verser l'intérêt de ce capital à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au jour de la demande, afin de conserver l'intégralité du coupon en cours.

Provisoirement et en attendant la confection des titres définitifs, il sera remis aux parties des récépissés provisoires au porteur échangeables ultérieurement contre ces titres.

Les demandes de bons seront reçues, à Paris, à la Caisse centrale du Trésor public et, dans les départements, aux Caisses de toutes les trésoreries générales et recettes particulières des finances.

La Commission chargée d'examiner les aspirantes et les aspirants au brevet de capacité, pour l'enseignement primaire, s'est réunie du 1<sup>er</sup> au 6 août, dans une des salles de l'Hôtel de Ville pour procéder aux examens.

36 aspirantes inscrites ont pris part aux épreuves, 2 ont obtenu le brevet du premier degré et 26 le brevet obligatoire. Voici, par ordre de mérite, le classement fait par la Commission :

Brevet de 1<sup>er</sup> degré.

MM<sup>les</sup> Boudery, Augustine-Mathilde.

Fayet, Marie-Anne.

Brevet obligatoire.

MM<sup>les</sup> Teyssède, Catherine-Laure ; Laboucarie, Hortense ; Caberne, Eulalie ; Guirau, Clémence-Pauline-Armantine ; Griffel, Françoise-Marie ; Cadiergue, Marie-Coralie ; Delmas, Marie-Marthe ; Thomas, Marie-Eugénie ; Arnal, Eulalie ; Chevalier, Marie-Hermine ; Delmas, Thérèse-Marie ; Dols, Jeanne ; Beynes, Marie ; Trémollières, Marie-Rosalie ; Saux, Marie ; de Ugarte, Rose-Solanges ; Vidal, Maria ; Murat, Marie-Virginie-Antoinette ; Estival, Anastasie ; Besière, Cécile ; Dantony, Pauline-Léontine ; Paullet, Pauline-Antoinette ; Romiguière, Françoise ; Pezet, Eliasainte-Éléonore-Marie ;

Vincent Jeanne-Pauline ; Lavillé, Marie.

Le 4 août, sur 37 jeunes gens inscrits, 36 ont pris part aux épreuves et les examens ont donné le résultat suivant :

MM. Maradène, Jean-Alexandre, brevet complet ; Bousquet, Jean-Baptiste, brevet facultatif ; Espinasse, Paul-Emile, brevet facultatif.

Brevet obligatoire.

MM. Andrieu, Louis ; Bennet, Jacques ; Courtiade, Emile - Irénée-Henri ; Carnat, Clément-Xavier ; Couybac, Guillaume ; Delom, Jean ; Soubrié, François.

Lettre de Monseigneur l'Evêque de Cahors au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la guerre.

PIERRE-ALFRED GRIMARDIAS, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Cahors.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous revenons avec bonheur dans notre diocèse, Nos Très-Chers Frères, quand soudain a retenti la voix de la guerre et le bruit d'une collision qui s'annonce terrible : *Vox belli in terra et contritio magna*. Nous avons dès lors plus ardemment tenu à nous retrouver au milieu de vous, pour partager vos sollicitudes et soutenir votre courage dans les sacrifices souvent déchirants que demande la défense du pays. Il nous tardait surtout de faire monter, avec vous tous vers Dieu, l'accent d'une prière plus solennelle, et, puisque la Providence n'a pas voulu détourner de nous le fléau de la guerre, de l'implorer avec vous pour qu'elle en allège les douleurs et bénisse nos armes. Nous n'eussions pas craint, N. T.-C. F., de devancer l'initiative, du reste si naturelle, de Monsieur le ministre des cultes ; il y a des situations qui parlent par elles-mêmes assez haut, et la religion et la patrie n'ont alors qu'une même pensée et un sentiment unanime.

Ah ! sans doute, chers diocésains, la guerre est un fléau, vous le savez, et on n'aurait ni le cœur chrétien, ni des entraillures patriotiques, si on ne se sentait ému, devant les épouvantables conséquences qu'elle entraîne toujours, conséquences plus redoutables que jamais aujourd'hui, en face des terribles perfectionnements des instruments de destruction. Mais la religion n'amollit pas les courages ; elle n'a jamais affaibli parmi les peuples les sentiments de l'honneur. Lors donc, que des circonstances impérieuses commandent la guerre, que des intérêts sérieux sont compromis, que l'indépendance du pays ou le rang qu'il occupe dans le monde politique sont menacés, lorsque l'honneur national est blessé : la religion qui partage tous nos sentiments légitimes, bénit nos soldats, les encourage, les suit avec frémissement mais avec sympathie à ces frontières, où, au péril de leur vie, ils vont pour défendre tout ce qui nous est cher et empêcher l'ennemie de fouler ce sol sacré qui a le nom de patrie.

Ce sont bien là, N. T.-C. F., les sentiments de la France entière, sentiments qu'atteste, un élan général. De mâles ardeurs ont gagné toutes les âmes, mènent aux bureaux d'enrôlements militaires des jeunes gens, qui, hier encore, ne songeaient pas à la vie des camps ; unissent toutes les opinions dans un égal dévouement ; provoquent dans tous les rangs un merveilleux assaut de générosité et de sacrifices.

La religion, N. T.-C. F., saura remplir elle aussi sa mission. Elle interviendra pour soutenir, s'il en était besoin, et exciter encore cet élan patriotique. Elle apparaît surtout pour bénir et prier.

Oui, chers et bien-aimés diocésains, nous accompagnons de nos vœux et de nos prières nos jeunes et valeureux soldats. Nos cœurs batront à l'unisson des vôtres. Nous comprenons toutes vos angoisses et nous les partageons parce que nous sommes vôtres. Vos enfants sont nos enfants, vos famille sont notre famille, et, sur les champs de bataille qui vont s'ouvrir, quelle est celle qui n'y compte quelque membre, qui n'ait à trembler pour une vie chère ? Donc nous prions, Messieurs et chers collaborateurs, nous prions, chaque jour au saint sacrifice de la messe, celui de qui dépendent la vie et la mort ; et vous, N. T.-C. F. vous viendrez, chaque jour, unir avec ferveur vos prières aux nôtres.

Nous prions pour que Dieu couvre de son égide le chef de l'Etat, qui marche à la tête de nos armées et ce royal enfant qui, sur les traces de son père, va conquérir un courage et un dévouement à la hauteur des destinées qui l'attendent.

Nous prions Dieu de consoler les mères et les épouses, de calmer leurs inquiétudes, d'adoucir de cruelles douleurs. Nous le supplions N. T.-C. F., d'écartier du sol de la France les horreurs de la guerre ; de continuer à nos armées, cette vaillance prover-

biale qui leur valut si souvent la victoire, qui toujours sauva l'honneur, quand la fortune trahit parfois leur courage. Que nos soldats soient toujours, comme nous les connaissons, terribles dans les combats, doux et bons pour les blessés, miséricordieux et cléments pour les faibles, sans peur dans la lutte, sans reproche dans la victoire. Avec vous, familles chrétiennes, et sans vouloir vous attrister par ces graves pensées, avec les épouses et les mères, nous demanderons que ces mêmes soldats sanctifient la guerre, qu'ils n'oublient pas les pieuses paroles avec lesquelles vous bercâtes leur enfance, que le souvenir de Dieu dans sa miséricorde leur apparaisse à l'heure des dangers. Qu'à cette heure, qui sera la dernière pour beaucoup, ils se tournent vers notre rédempteur crucifié pour nous, et lui offrent avec amour et confiance leur sang versé pour l'accomplissement d'un devoir sacré.

Tous enfin, N. T. C. F., supplions le Dieu des armées qu'il abrège ces temps d'angoisses, et pour cela, qu'il donne la force au bras de nos soldats pour le combat, forme lui-même leurs mains à la guerre, envoie enfin à ceux qui les guident, cette épée mystérieuse trempée pour la victoire que Jérémie remit à Judas Machabée.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Dans toutes les églises du diocèse, le dimanche qui suivra la réception de cette lettre, il sera célébré un salut solennel pour demander à Dieu une prompte et heureuse issue de la guerre. A ce salut on chantera les *litanies*, le *psaume*, les *versets* et les *oraisons* marqués au rituel *pro tempore belli*.

Durant tout le temps de la guerre, aux saluts ordinaires, on chantera le *psaume*, les *versets* et les *oraisons* ci-dessus désignés ;

2° Tous les prêtres diront à la messe l'oraison, collecte et post communion *pro tempore belli*. Ces oraisons se trouvent à la messe spéciale *pro tempore belli*.

3° Tous les dimanches, après la messe paroissiale, on récitera un *de profundis* avec les versets et l'oraison pour ceux de nos frères qui auront succombé dans la lutte ;

4° Nous engageons nos chères filles, les religieuses et les personnes pieuses à faire une ou plusieurs communions à ces mêmes intentions ;

5° Une quête pour le soulagement des blessés sera faite dans toutes les églises de notre diocèse, le jour que MM. les Curés jugeront convenable. Nous les prions aussi d'accepter les offrandes en linge et effets de pansement qui pourraient leur être faites. Ces secours divers seront adressés au secrétariat de l'Evêché.

Donné à Cahors, sous notre Seing, le Sceau de nos armes et le contre-Seing de notre Secrétaire-général, le 29 juillet 1870.

† PIERRE.

Discours prononcé par M. de BLAVIEL, vicaire général, à la distribution des prix de l'Institution Valette à Cahors :

Chers jeunes gens, Nous voici encore au milieu de vous, heureux aujourd'hui comme toujours de répondre à l'appel d'un maître dont le zèle ne se lasse pas, et veut, jusqu'au dernier moment, être utile à ses chers élèves. Vous venez d'entendre cette parole si sympathique, inspirée par une affection vraiment paternelle, et le précieux enseignement tombé de cette bouche si aimée, rend ma tâche facile.

Je viens vous parler d'un devoir de famille. Ah ! la famille ! vous allez en reprendre pour quelque temps les habitudes et la vie, et ce ne sera pas le moindre charme de ces vacances, saluées avec tant de bonheur par vos jeunes cœurs, et si nécessaires pour l'apprentissage de cette vie réelle, que la famille seule peut vous offrir dans toute sa vérité. Puissiez-vous profiter de ce temps pour affermir et développer chez vous les sentiments de la famille, cette base en quelque sorte première de l'état et de la cité, et, précisément pour cela, attaquée de tant de manières en ces jours.

Je ne vous dirai pas d'aimer vos parents : vos cœurs reconnaissants vous le disent bien mieux que je ne saurais le faire ; oui, vous aimez vos parents, pourriez-vous ne pas aimer le père, cette mère qui ont soutenu vos premiers pas, qui vous ont prodigué tant de sollicitudes et de soins ? Comprendrez-vous jamais l'étendue des sacrifices qu'ils se sont imposés, qu'ils s'imposent pour vous ? Vous les aimez ces chers parents, vous les aimez toujours, et si les vacances sont pour vous l'objet d'un désir si vif, c'est surtout, parce que vous allez retrouver ce père, cette mère chérie, sous le toit domestique, et puiser, en quelque sorte, dans les embrassements comme un accroissement de cette vie dont vous leur êtes redevables.

Mais dans ces temps où les vérités les plus claires sont obscurcies, où les sentiments les plus naturels sont faussés et les droits les plus sacrés méconnus, vous faites vous une juste idée de l'autorité paternelle, vous rendez-vous bien compte de son étendue ?

Cette autorité, qui tantôt dirige et conseille, tantôt ordonne et commande, embrasse tout dans des degrés divers sans doute, et ce serait sa perte de l'essayer, elle ne doit pas chercher à restreindre l'autorité de Dieu, son principe, sa source ; elle ne doit pas se mettre en lutte avec cette autorité principale et première ; son premier devoir, sa mission principale consiste, à faire aimer, à faire respecter par ses leçons, et surtout par ses exemples, cette autorité fondamentale de toutes les autres ; mais, dans ces limites, et dans les mesures de cette soumission si nécessaire et si juste, elle atteint tout, elle doit tout atteindre.

Nous venons de nos parents : sous l'action principale et première de Dieu, ils sont nos auteurs et dans un sens véritable, tout en nous leur est redevable de l'existence et de la vie. Elle est donc bien sainte et bien grande l'autorité de vos parents si intimement unis à Dieu dans l'œuvre mystérieuse de notre passage à la vie, non certes, cette autorité ne vient pas des institutions humaines, et ces lois, si fragiles, n'ont pas plus le droit d'attenter sur elles qu'elles n'ont la puissance de la créer ; nous étonnons donc pas si dans une juste mesure elle embrasse tout, elle atteint tout. Je ne veux pas parcourir aujourd'hui son immense domaine, je veux seulement vous signaler un point entre tous, et je le signale surtout à votre attention ; chers jeunes gens, déjà bien près du moment où il s'agira pour vous de prendre place dans la vie sociale : je veux parler des choses d'un état de vie.

Combien de fois les parents sont peu écoutés, ne sont pas même consultés sur cette grave question ? Sans doute, lorsque la volonté du père suprême est claire et manifeste, comme nous l'avons déjà dit, toute autorité doit s'incliner devant la sienne, et se bien souvenir qu'elle trouve précisément dans cette prompte et généreuse soumission, la garantie de la soumission quelle réclame pour elle-même. Mais en dehors de ce cas, ne l'oubliez jamais, chers jeunes gens, vous devez consulter vos chers parents, vous devez déférer à leurs sages conseils, vous devez tenir compte de leurs justes désirs. Comment vous voudriez disposer de vous en dehors de leur autorité ? Mais en disposant de vous, ne disposez-vous pas en quelque sorte d'eux-mêmes... D'ailleurs, compterez-vous pour rien leur ex-

érience et leur maternité ? combien de fois on s'engage à l'aventure !... parce qu'on se croit certains goûts, qu'on éprouve certains désirs, on s'élançait avec ardeur ! Hélas ! et trop souvent c'est du côté qu'il ne faudrait pas, dans la carrière qui ne convient pas, que de déceptions pleines d'amertumes et trop souvent irréparables !...

Sans expérience, emporté par l'ardeur de l'âge, on ne connaît ni ses propres forces, ni le fort, ni le faible des positions entre lesquelles il s'agit de choisir, on s'arrête aux apparences, la réalité reste inconnue ; ce qui semblait sans difficultés se trouve à peu près impossible, ce qui paraissait d'accord avec nos goûts, et nos facultés se trouve en réalité au-dessus des unes, en opposition avec les autres. Ah ! si on avait consulté, si on avait écouté ceux qui connaissent et qui savent !... et quelle autorité devrait inspirer une pleine confiance ? Que veulent ses parents si pleins de dévouement et d'amour ? ils savent si bien subordonner leurs intérêts aux nôtres ? Mais leur bonheur leur est moins cher que le bonheur de leurs enfants. Que dis-je ! votre bonheur est une condition essentielle de leur bonheur, et vous hésitez, et vous craignez de laisser une part dans le choix ?...

Non, j'aime à vous voir, au sein de vos familles, au sein de ces familles bien ordonnées, bien réglées, où les enfants ne veulent rien décider par eux-mêmes, où tout est pesé, discuté, délibéré sous l'inspiration et la protection de l'obéissance, du dévouement, de l'amour où les enfants exposent leur vœu, leurs désirs, leurs projets en toute liberté, avec une amoureuse soumission ; où les parents, sous l'œil de Dieu, soumis à sa volonté sainte, les examinent, les jugent, et prononcent en vue du véritable bien de leurs enfants chéris.

Allez donc chers jeunes gens, le succès récompensera votre respect et votre obéissance, vous réussirez et vous serez la consolation de vos bien-aimés parents.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 6 juillet, 2 h. 50 du s.

Le maréchal Mac-Mahon est toujours dans une bonne position où il est rejoint par un autre corps d'armée.

Nouvelles de Rome.

Nous trouvons dans un correspondance romaine de nouveaux détails sur le rappel de nos troupes de Rome. Voici ces informations :

« L'évacuation est en voie d'accomplissement. Trois compagnies du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseur

à pied se sont embarquées jeudi soir sur un paquebot des messageries. Le général Dumont, venu à Rome pour quelques heures, a fait ses adieux au Pape. On prétend que le 5 août il ne restera plus sur le territoire pontifical que les hommes et les chevaux malades et les munitions d'artillerie et d'infanterie.

» D'après ce qui me revient, les troupes royales italiennes entrèrent sur le territoire pontifical pour rétablir l'ordre si un mouvement révolutionnaire y éclate et si les soldats du St-Siège sont impuissants à le réprimer.

» Pour le moment, Rome et les provinces sont tranquilles. La direction de la police et le ministre des armes prennent leurs mesures pour maintenir cette tranquillité. A vrai dire, je crois qu'elle ne sera sérieusement troublée que si des émissaires Italiens viennent galvaniser les patriotes romains.

» Les troupes françaises sont enchantés de partir avec la chance d'être envoyés à l'armée du Rhin. La vie de garnison dans un pays où ils ne trouvent aucun des divertissements qu'ils aiment est des plus monotones. Les chasseurs sont partis en chantant des couplets contre la Prusse à gorge déployée. »

Nous lisons d'autre part dans *l'Univers* : Le roi Victor Emmanuel a écrit à Sa Sainteté pour lui donner l'assurance que les troupes italiennes feront leur devoir et qu'une violation des frontières pontificales n'est point à redouter.

D'après la même feuille, l'Empereur aurait écrit au roi d'Italie qu'il le rendait responsable de la sécurité du pape et de l'inviolabilité des provinces restées sous l'autorité du St-Siège.

LE VOLONTAIRE

JOURNAL QUOTIDIEN POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DIRECTION POLITIQUE :

M. CLÉMENT DUVERNOIS

Prix de l'Abonnement : 12 Fr. par Trim.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Laytou



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C<sup>ie</sup>, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C<sup>ie</sup>, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.   
 Elégance et confort. — Prix modérés

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE  
PVRLES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES  
ORFÈVRERIE D'ARGENT  
GALVANOPLASTIE  
Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERT ALFÉNIDE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56  
SUCCURSALE A CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles  
PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR  
LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.  
PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury.)

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE  
LÉON DELRIEU

Sur les Boulevards, en face la Mairie, CAHORS

DÉBIT DE POUVRE DE CHASSE

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à bague, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gnâtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.   
 PRIX : 1 FRANC.   
 Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON

SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon converti ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galerie Audouy, tous les jours de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.   
 Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;   
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.   
 Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, A 3 0/0.

Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 0/0 d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE d'Albespeyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les gnatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

Le propriétaire-Gérant : A. Laytou.